

L'échange intergénérationnel face à la modernisation en milieu rural à Madagascar

Frédéric SANDRON

Chargé de recherche à l'IRD (Institut de recherche pour le développement)
UMR Ceped (Université Paris Descartes, Ined, IRD)

Introduction

Dans les économies de subsistance ou de survie, comme on en rencontre fréquemment dans les milieux ruraux des pays du Sud, le rôle des communautés locales et des familles est primordial puisque ce sont elles qui organisent la production mais aussi qui prémunissent les individus contre les risques de la vie, et ce dans un contexte de marchés du crédit, du travail ou de l'assurance défaillants voire inexistantes.

En tant qu'organisations, au sens de la théorie microéconomique, le ménage, la famille ou les communautés villageoises sont régies par un ensemble de normes et de règles censées édicter le comportement de ses membres. Ces règles sont complexes, nombreuses, variées et elles couvrent les champs économiques, sociaux et culturels, à l'interface desquels on trouve par exemple les stratégies d'alliance entre familles à travers le contrôle du mariage des enfants.

Historiquement, les unités décisionnelles en matière de production et de reproduction ont plutôt tendance à diminuer de taille, passant classiquement de l'échelle du clan, de la communauté villageoise à celle de la famille élargie puis du ménage. En conséquence, les règles régissant les relations entre les individus changent elles aussi de manière graduelle.

Le milieu rural malgache n'échappe pas à ce constat et c'est l'objet de cette communication que de décrire les évolutions les plus importantes en matière de changement d'échelle dans l'organisation de la production en mettant l'accent sur les transformations des liens intergénérationnels qui s'en sont ensuivies. Pour ce faire, la première section rappellera brièvement comment il est possible de considérer la famille comme un objet appelé « organisation économique » et d'en tirer une grille d'analyse de la nature des liens intergénérationnels entre les individus qui la composent. La seconde section focalisera le propos sur le recentrage à Madagascar d'une logique de production, d'échange et d'entraide d'un niveau communautaire à un niveau familial voire sur le seul ménage. En s'appuyant sur des données d'une enquête de terrain, la troisième section sera consacrée au rôle des jeunes et des enfants dans l'organisation familiale dans une commune rurale des Hautes Terres malgaches. La question posée sera de savoir ce qui est transmis aujourd'hui aux jeunes générations. Il s'agira plus précisément de faire le lien entre le capital physique, humain, social et culturel qui leur est légué et les exigences contemporaines liées à la pauvreté auxquelles doivent faire face ces jeunes générations.

1. Liens intergénérationnels et organisation familiale

Suivant Ménard (1990, p. 15), une organisation est une « unité économique de coordination ayant des frontières identifiables et fonctionnant de façon relativement continue en vue d'atteindre un objectif ou ensemble d'objectifs partagés. [...] Une organisation se caractérise par : 1) un ensemble de participants ; 2) une entente, implicite ou explicite, sur certains objectifs, et des moyens pour exprimer son accord avec ces objectifs ou s'en dissocier ; 3) une coordination formelle, définissant une structure caractérisée par son degré de complexité (la hiérarchie), par des règles de procédures (la formalisation), et par son degré de centralisation (la décision) ».

Que la famille puisse être considérée comme une organisation économique est une idée qui s'est répandue dans les années 1980, à la suite des travaux précurseurs de Becker et Schultz dans la décennie précédente. Si les recherches sur l'organisation visaient originellement à décrire avant tout l'objet traditionnel qu'est la firme, le concept s'est avéré fort utile pour un ensemble d'autres entités marchandes ou non marchandes au sein desquelles avaient lieu des échanges identifiables et réguliers. Ainsi, la famille pouvait être considérée comme une organisation dont l'objectif fixé par ses membres consistait à produire, se reproduire, prospérer ou plus simplement survivre.

Pour tendre vers cet objectif, les membres de la famille ont des droits et des devoirs et leurs relations sont généralement codifiées de manière assez claire. Il en résulte un « contrat familial » dans lequel les règles de l'échange au sein de la famille possèdent alors un ensemble de caractéristiques communes que Ben-Porath (1980) a identifiées dans un article fondateur :

- l'échange a lieu sur le long terme, mais la temporalité n'est pas précisée à l'avance ;
- il concerne une large palette d'activités ;
- les termes du contrat de l'échange ne sont pas réellement spécifiés, les décisions sont séquentielles et sont prises en fonction de règles générales de comportement ;
- les règles du contrat sont imbriquées entre elles, elles existent comme un tout, on ne peut pas en modifier une sans changer les autres ;
- il existe un renforcement interne du contrat tant que ses termes sont acceptés,
- le contrat familial crée une identité collective qui influence les transactions de chaque membre avec les extérieurs à la famille.

Il est assez remarquable que ces propositions s'appliquent aussi bien aux familles des pays du Nord qu'à celles du Sud et aux temps anciens comme à l'époque contemporaine. Par la suite, quelques raffinements ont autorisé une vision centrée sur les interactions entre les membres du ménage. C'est ainsi que l'hypothèse, simple mais simpliste, de l'altruisme familial a pu être abandonnée. En effet, de même que la firme était guidée par un objectif unique de maximisation du profit, la famille avait un objectif unique fixé par le chef de famille, mais censé refléter l'assentiment général des membres de la famille au nom de l'altruisme qui y régnait. Or, cette fonction, objectif unique, se révélait peu réaliste dans le cas par exemple des ménages complexes africains (Requier-Desjardins, 1994).

En tant qu'organisation non marchande, Ben Porath (1980) indique que la famille est sans doute la moins spécialisée de toutes. Si l'on s'en tient à la seule activité agricole dans les pays du Sud, il est clairement établi que les familles pauvres optent pour des comportements de diversification de la production. Comme le souligne Dufumier (2006, p.559), « le problème des paysans les plus pauvres et les plus endettés de la planète est de pouvoir assurer en permanence un revenu minimal leur permettant de survivre tant bien que mal, sans avoir à craindre de devoir céder la totalité de leurs biens au titre de remboursement des emprunts. Ainsi ont-ils eu souvent objectivement intérêt à mettre en œuvre des systèmes de production agricole qui leur permettraient de ne pas devoir acheter d'intrants à crédit sur les marchés, de ne pas trop dépendre des commerçants usuriers et d'éviter les risques de très mauvais résultats conjoncturels, quitte à ne jamais viser la maximisation de l'espérance mathématique de leurs revenus, et encore moins de leurs rendements bruts à l'hectare ». C'est pourquoi les comportements productifs sont orientés préférentiellement vers la minimisation des risques et vers des activités dont les risques ne sont pas covariants, c'est-à-dire non soumises aux mêmes types de risque en même temps.

Dans les économies rurales des pays du Sud, cette entreprise de diversification des activités agricoles est de plus en plus souvent élargie à un ensemble d'activités exercées soit localement soit en migration. Typiquement, les activités consistent en l'exploitation de la terre

familiale, en une activité locale de salariat agricole et en une activité extérieure de salariat, idéalement en milieu urbain pour lisser les risques de nature climatique qui pourraient frapper l'ensemble d'une région ou d'un pays. Le maintien et l'adaptation continue d'un tel portefeuille d'activités très diversifiées pour assurer la survie peuvent même être interprétés comme un signe distinctif de la pauvreté dans les pays du Sud (Ellis, 2000). On distingue deux types de diversification : la première *ex ante* est une sorte de gestion stratégique à long terme, tandis que la seconde *ex post*, est une réponse dans l'urgence à une crise. Cette gestion *in extremis* de la crise est connotée négativement dans la mesure où elle ne génère qu'une faible productivité et de faibles gains.

D'un point de vue démographique, que ce soit pour les activités agricoles ou l'ensemble des activités au sens large, il est clair que le portefeuille d'activités d'un ménage va dépendre de sa composition, à savoir le nombre d'adultes en âge de travailler, le nombre d'enfants en âge de travailler et le nombre de personnes dépendantes, enfants en bas âge ou personnes âgées. Ainsi, et selon la grille de lecture précédente, la pratique qui consiste à déscolariser un enfant vers l'âge de 13-14 ans quand sa force de travail devient similaire à celle d'un adulte, se situerait dans les stratégies de diversification *ex ante*, tandis que déscolariser un enfant de dix ans pendant quelques mois pour qu'il aille travailler comme domestique en ville à la suite d'un événement imprévu peut être interprété comme une gestion *ex post* du risque.

La composition du ménage et la flexibilité même de sa structure sont donc des variables fondamentales pour la gestion du risque et pour la formation du revenu dans les économies rurales des pays du Sud. De nombreuses pratiques et coutumes attestent cette nécessité de flexibilité, comme par exemple le confiage d'enfants en Afrique de l'Ouest (Akresh, 2009). Dans une étude historique sur la pauvreté et les stratégies de survie dans les pays développés, Fontaine (2008) montre que les familles pauvres ont joué sur la taille de la famille comme variable d'ajustement grâce à un ensemble de mécanismes tels que l'abandon des enfants, leur confiage à l'hôpital ou encore l'envoi en migration des enfants de sept à douze ans comme mendiant ou ramoneur. Dans cette perspective, beaucoup d'études transversales ont été menées quant à l'influence de la composition familiale sur l'activité productive, sur la gestion des risques et sur les réponses à des chocs idiosyncrasiques. En revanche, les implications de ce mode d'organisation sur les liens intergénérationnels ont été moins étudiées et c'est cet angle que nous allons adopter ici.

En univers incertain et précaire, comme l'est en grande majorité celui des sociétés rurales des pays du Sud, les agents adoptent une double stratégie. D'un côté, dans leur mode de production et d'acquisition du revenu, ils affichent très clairement leur préférence pour le présent, de l'autre, ils maintiennent sur le long terme des liens avec d'autres agents avec lesquels ils forment une communauté d'intérêt et qui seront à même de leur venir en aide en cas de problème. Pour résumer, « dans un univers incertain, les agents privilégient à la fois le court terme du marché et les investissements intergénérationnels » Hugon (1993, p.57). La communauté, qu'elle soit familiale ou villageoise, joue un rôle d'assurance, rôle que ne joue pas ou pas suffisamment l'État dans nombre de pays du Sud.

Cette composante intergénérationnelle induit, cette fois dans le long terme, des interrelations entre les variables économiques, sociales et démographiques au sein de la famille. Dans ces différentes sphères, Ben Porath (1982) considère ces flux intergénérationnels comme un contrat implicite entre les membres de la famille se substituant à des marchés imparfaits ou inexistantes et indique que c'est justement parce qu'elle existe sur le long terme que la coopération intrafamiliale est avantageuse. En effet, la dette consécutive à un service rendu peut être différée plus facilement et *a priori* à moindre coût que dans une relation marchande contractuelle.

Dans une logique de transmission, l'héritage dépasse donc largement le patrimoine économique. Les transmissions patrimoniales sont multifformes et elles impliquent à la fois des

individus, des relations de parenté, des normes juridiques, des principes moraux et des intérêts économiques (Barthelemy, 2004). Selon la même conception élargie, La Ferrera (2008, p. 64) précise qu'« un des rôles fondamentaux des parents est de transmettre à leurs enfants des traits culturels distincts, dont les éléments de préférence comme le degré d'altruisme, l'aversion au risque, les attitudes vis-à-vis de la fécondité ou de la participation à la vie active, les traits religieux, etc. »

Dans une perspective dynamique, ce qui se transmet d'une génération à l'autre est donc à la fois le résultat et la cause des arrangements organisationnels intra-familiaux. Cette imbrication de l'économique, du social, du démographique et du culturel est à l'origine de l'inertie souvent constatée dans les normes de comportement. Mais ces dernières ne sont pas figées pour autant et ce pour deux raisons essentielles. D'abord, en recentrant l'analyse sur les individus, il est apparu que la famille ou le ménage sont eux-mêmes sujets à des conflits internes, des défections, des négociations et des comportements opportunistes. La stratégie de production d'un ménage peut être décrite comme la réponse à la fonction objective de se prémunir collectivement contre les risques mais elle est aussi issue d'un rapport de forces sans cesse renégocié. Ensuite, les facteurs exogènes peuvent faire évoluer le contrat intergénérationnel au sein de la famille, et parmi eux la pauvreté en est un puissant. Ces facteurs peuvent contribuer à une accélération du changement.

Ainsi, une fonction essentielle du contrat entre les parents et enfants est la prise en charge de la vieillesse et de la dépendance. Autrement dit, l'assurance-vieillesse est dévolue aux enfants. Cette obligation morale se traduit dans les faits par un ensemble de principes moraux mais aussi par des mécanismes très concrets concernant le contrôle des biens par les anciens. Les enfants portent ainsi une dette vis-à-vis des anciens qui les ont mis au monde, élevés, nourris, etc. Mais sous l'effet de la crise économique qu'ont connue les pays africains au cours des années 1980, le contrat intergénérationnel a pu être revu dans un sens non prévu initialement. Roth (2007) montre ainsi qu'au Burkina Faso, depuis la décennie 1990, les personnes hébergeant leurs enfants adultes sont de plus en plus nombreuses et que le contrat intergénérationnel d'assurance vieillesse se transforme en un contrat d'assurance chômage au profit des jeunes. « Tu ne peux pas rejeter ton enfant », indique le titre de l'article ...

2. Organisation et échange en milieu rural malgache

De ce qui précède, on déduit que les liens intergénérationnels sont d'autant plus stratégiques que l'organisation qui est au centre des modalités de production est resserrée autour du noyau familial. Dans une organisation de type communauté villageoise, il existe de nombreux arrangements entre pairs de même génération, alors que dans une organisation de la taille d'un ménage, les parents comptent avant tout sur leurs enfants. C'est précisément ce glissement d'échelle organisationnelle qui s'est opéré au cours des dernières décennies à Madagascar.

Le mode d'organisation dominant sur le long terme, disons depuis le 19^{ème} siècle, est celui de l'échange et de l'entraide au niveau communautaire c'est-à-dire celui du village. Le territoire villageois est à la fois le substrat des relations sociales et le résultat d'une dynamique démographique qui a ancré les descendants de l'ancêtre fondateur (*razambe*) sur ses terres. Razafinstalama (1981, p. 54) synthétise la nature et la portée du lien social dans la région de l'Imerina, c'est-à-dire dans les Hautes Terres centrales du pays, région que nous étudierons plus particulièrement : « Du lien de parenté et de la communauté de territoire dérive la coopération. Celle-ci s'étend en principe à tous les secteurs de la vie religieuse, sociale et économique. On peut en évoquer l'essentiel : rites : naissances, circoncision, mariage, funérailles, *famadihana* (réinhumation ou apport de nouveau linceul) ; besoins sociaux et économiques : police du village, lutte contre les calamités naturelles comme l'incendie, les

ruptures de digues, etc., grands travaux de rizières, construction de maisons et de tombes ... Autant d'occasions de coopération spontanée et obligatoire tout à la fois ».

L'ensemble des relations interpersonnelles est codifié par le *fihavanana*, défini par Ottino (1998, p. 280) comme une « qualité relationnelle de confiance réciproque caractéristique des rapports entre personnes apparentées et/ou corésidentes dans une même localité ». L'institution du *fihavanana* est centrale à Madagascar et chacun s'y réfère sans cesse, elle est au centre des arrangements et des transactions économiques et sociales dans les villages.

Nous avons montré par ailleurs comment le *fihavanana*, qui régissait donc l'ensemble des compartiments de la vie du village, s'est peu à peu resserré sur les aspects socioculturels tandis que les activités économiques s'émancipaient du groupe large pour être décidées au niveau du seul ménage (Sandron, 2008). De très nombreux observateurs ont relevé ce passage d'une logique communautaire à une logique familiale : Razafintsalama (1981) indique que c'est par sa plus grande cohérence que la famille devient le groupe de coopération rituelle, économique et sociale, en lieu et place de la communauté (*fokonolona*) ; Raison (1984, p. 525) note que dans les Hautes Terres, « les villages sont le plus souvent des assemblages de ménages dont chacun a sa propre stratégie de survie, sinon d'enrichissement » ; pour Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa (2000), l'entraide agricole ne remplit plus son rôle, alors que c'était là le pilier de l'entraide réciproque ; Fauroux (2002, p. 118) écrit que depuis les années 1980, l'Ouest malgache subit une « crise multiple de l'organisation sociale » ; Marcus (2008) quant à lui évoque une « crise de la communauté », une diminution de la participation associative, une érosion des normes sociales, les changements de nature de l'implication communautaire.

Les causes de cette transformation sont à chercher dans des mouvements de fond, observés de manière universelle, comme la tendance à la spécialisation professionnelle et l'accroissement de la circulation monétaire (Condominas, 1991, réédition de 1961). Althabe (2000, p. 135, article paru en 1970) proposait la même analyse : « Ce processus [la monnaie, la monétarisation des échanges] contient la dissolution des rapports internes au centre desquels sont placées les relations de parenté et la reconstitution d'une organisation nouvelle au cœur de laquelle on trouve la famille conjugale ».

À ces facteurs de long terme que l'on regroupe sous la bannière de la « modernisation », s'ajoute ceux de la crise économique, sanitaire et sociale qu'a connue le pays à partir des années 1980, consécutivement aux grandes réformes politiques et structurelles impulsées au début de la décennie 1970. Au-delà de la grande pauvreté qui touche la grande majorité de la population, Rakoto Ramiarantsoa (1994, p. 272) met en avant les aspects « désorganisation », « absence de solidarité collective » et l'immixtion de la crise jusque dans les domaines les plus intimes que sont la cession des terres et la cérémonie du retournement des morts. *In fine*, les individus ne peuvent plus consacrer de temps aux autres, trop occupés qu'ils sont à simplement assurer leur propre survie (Marcus, 2008).

Ces transformations ont une influence directe et importante quant aux liens intergénérationnels et aux modifications des rapports de force. Nous en donnerons brièvement trois illustrations dans les domaines de la transmission patrimoniale, de la scolarisation et de l'émancipation des jeunes.

Un premier exemple nous est donné par Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa (2000) qui ont revisité un terroir des Hautes Terres trente ans après un autre chercheur, Joël Bonnemaïson. Les auteurs montrent que depuis les années 1980, la transmission des terres par héritage est plus égalitaire qu'auparavant pour la simple raison que cela permet plus facilement aux enfants d'honorer leurs devoirs (*adidy*) vis-à-vis des ancêtres. En effet, les dépenses occasionnées pour les cérémonies de retournement des morts et pour l'entretien du tombeau sont fonction de la part d'héritage et donc un héritage plus égalitaire permet une répartition plus égalitaire des dépenses.

En deuxième lieu, le recentrage de la prise de décision au niveau du ménage rend plus flexibles les choix des parents quant à la scolarisation de leurs enfants. C'est ainsi que, depuis les années 1980, dans une région du Sud de Madagascar, l'Androy, les taux de scolarisation des filles dans le primaire sont supérieurs à ceux des garçons. Selon Deleigne (2009, p. 587), « comme les épisodes d'insécurité alimentaire sont de plus en plus fréquents, et dévalorisent ainsi la valeur du foncier et du cheptel comme patrimoine transmissible, les savoirs acquis à l'école sont perçus par certains parents comme le seul héritage qu'il est désormais possible de transmettre à leurs descendants ». Les parents essaient donc de scolariser au mieux tous leurs enfants, la légère différence entre les filles et les garçons étant due au fait que les garçons qui exercent une activité de bouvier doivent emmener les animaux paître loin du domicile alors que les tâches domestiques dévolues aux filles sont proches de la maison, ce qui leur permet de continuer à aller à l'école.

Lorsqu'ils étaient confrontés à leurs aînés en tant que groupe constitué dans une organisation communautaire, les jeunes gens avaient un pouvoir de négociation plus limité que lorsqu'ils sont face à leurs parents. Ils peuvent ainsi désormais dans le cadre d'une organisation centrée sur le ménage peser davantage sur la prise de décision et sur leur propre sort. C'est ce que Raison (1984, p. 530) avait déjà remarqué quand il décrivait le contrôle sur « les jeunes non mariés qui constituent la principale force de travail mobile, et qui réalisaient jusqu'à présent la capitalisation au profit des aînés. Aujourd'hui, bloqués dans l'accès de la terre, sollicités par la ville, désireux d'indépendance, conscients aussi de la force politique que, depuis 1972, représente la jeunesse, ils forment un groupe de plus en plus remuant qui peut, au choix, et en partie sans doute suivant les sollicitations politiques, bouleverser les rapports sociaux dans les campagnes ou partir à la ville sans grand espoir d'ailleurs, pour l'instant, d'y trouver un travail stable ».

L'importance accrue de la scolarisation, un partage plus égalitaire de la transmission patrimoniale selon le rang et le sexe des enfants, l'émancipation plus affirmée des jeunes et des perspectives d'émigration de travail de longue durée, voire définitive, semblent être quelques éléments de changements profonds dans les relations entre les parents et leurs enfants.

3. Que transmet-on aux enfants aujourd'hui ?

L'analyse va être menée ici dans une commune rurale malgache des Hautes Terres malgaches, Ampitatafika¹, située à une centaine de kilomètres au sud de la capitale Antananarivo et à soixante-dix kilomètres au nord de la ville d'Antsirabe. Les neuf villages (*fokontany*) étudiés de la commune forment un territoire peuplé de 7 820 personnes. Le système de production dominant est celui de l'agriculture de subsistance, l'économie est faiblement monétarisée mais elle s'insère de manière croissante dans un processus d'échange marchand débouchant sur des stratégies de pluriactivité. L'indice synthétique de fécondité y est supérieur à six enfants par femme et l'émigration, saisonnière ou de longue durée, constitue une opportunité dans la mesure où les ménages sont confrontés localement à une situation de forte exigüité des terres cultivées ainsi qu'à une saturation de l'espace agricole².

Entre 2003 et 2006, plusieurs enquêtes et séries d'entretiens ont été menées dans la zone d'étude. Les chercheurs, techniciens de recherche et les neuf doctorants du programme ont passé chacun plusieurs mois sur le terrain. Pour une approche statistique, une vaste enquête pluridisciplinaire et exhaustive sur les 1 621 ménages a été réalisée en 2003. L'ensemble des chefs de ménage ont été interrogés sur la composition de leur ménage, leurs activités et

¹ Commune étudiée dans le cadre du programme de recherche 4D « Dynamique démographique et développement durable » financé par le Ministère français de la Recherche (ACI TTT P 01 02), le Ministère français des Affaires Étrangères (Priode/CICRED MG2) et l'Institut de Recherche pour le Développement.

² Pour plus de détails, voir Sandron (2007).

pratiques agricoles, le partage des activités domestiques et agricoles entre les membres du ménage, leur perception de l'environnement, leurs conditions de vie, leurs réseaux sociaux, leur mobilité et migration, les migrations de leurs enfants, de leurs frères et sœurs, la taille de leur descendance, leur connaissance et pratique de la planification familiale. En outre, toutes les femmes de 15-49 ans ont été interrogées sur leur histoire matrimoniale, leur histoire génésique, leur connaissance et pratique de la contraception. Une approche plus qualitative a consisté à élaborer une quinzaine de séries d'entretiens, sur des thèmes tels le travail et le salariat, la perception de l'environnement, le choix du conjoint, le foncier, le milieu associatif ou les réseaux sociaux.

Sur la base de ces matériaux, ce sont donc aux arrangements et échanges principaux au sein du ménage que nous allons nous intéresser, tant du point de vue de l'organisation courante que de celui de la transmission parents-enfants. Nous adopterons une présentation par type de capital légué, en indiquant les interactions les plus conséquentes entre eux.

La terre des ancêtres : capital économique et culturel

« Être exclu du tombeau de famille était la punition la plus grave et la plus redoutée » écrivaient Grandidier et Grandidier il y a un siècle (1914, p. 112). À Madagascar, cette appartenance au lignage crée un ensemble de droits et de devoirs très ancrés dans la vie quotidienne, dépassant largement l'obligation d'organiser de fastueuses cérémonies en l'honneur des ancêtres (*famadihana*). Car si l'ancêtre fondateur est à l'origine de la vie, il est aussi à l'origine du statut social et du patrimoine de ses descendants (Ottino, 1998). Le *tanindrazana*, c'est-à-dire la « terre des ancêtres », n'est donc pas seulement une notion physique et foncière de la terre mais il est le support de l'histoire du lignage, de son statut social, de sa réputation, etc.

Selon cette conception, la terre n'est pas seulement un bien de production agricole et s'y applique la règle d'exo-inaliénabilité, c'est-à-dire l'impossibilité de vendre la terre à l'extérieur de la famille. Lorsque des transactions ont lieu sur des parcelles, d'une part, elles se font entre membres de la famille, d'autre part, un accord tacite de possible rachat futur guide la transaction ; cette transaction s'apparente davantage à une hypothèque qu'à une véritable vente. À Ampitatafika, les quelques transactions qui ont eu lieu sur les parcelles rentrent sûrement dans cette dernière catégorie, mais il faut surtout remarquer que la transmission intergénérationnelle par héritage est largement dominante puisqu'elle concerne 84% des chefs de famille.

En revanche, depuis la fin des années 1990, la cession des terres devient de plus en plus courante. Dans le village de Masoandro, Omrane (2007) relève dans les archives locales une forte progression des ventes, après avoir vérifié que ce phénomène est bien réel et n'est pas consécutif à un recours accru à l'écrit dans les transactions. Face à la pauvreté généralisée dans la commune, les acheteurs potentiels au sein de la famille se font de plus en plus rares et la vente à des extérieurs est de mieux en mieux acceptée socialement.

D'un point de vue économique, ce recours à la vente est consécutif au morcellement et à l'exiguïté des parcelles. Leur taille moyenne a effectivement beaucoup diminué au fil des générations puisque l'espace agricole ne peut plus s'étendre extensivement. Aujourd'hui, un ménage exploite en moyenne 0,5 hectare, la moitié d'entre eux ne disposant que de moins de 0,25 hectare de terre cultivable. De telles superficies, en l'absence de mécanisation et d'intrants, ne suffisent pas pour faire vivre un ménage d'où un recours accru à la pluriactivité mais aussi, en dernier recours, à la vente de terre. Après la vente, le ménage peut rester sur place et vendre sa force de travail comme salarié agricole, soit partir en migration selon des durées variables, voire définitivement.

Ne pas transmettre la terre de ses ancêtres à ses enfants suppose une révolution des mentalités. Dans une série d'entretiens³, les justifications de cette pratique sont essentiellement tournées vers la pauvreté, les difficultés de s'en sortir, la faible superficie des terres qui ne permettent plus de vivre de leur exploitation. Si la vente des terres commence à se répandre, le discours la présente encore comme un déchirement, une solution ultime. Omrane (2007) montre que cette vente à des étrangers se fait généralement sous plusieurs conditions : il est nécessaire au préalable d'avoir proposé le rachat à tous les membres de la famille ; il faut que « l'étranger » le soit le moins possible, c'est-à-dire qu'il appartienne au voisinage, dans un réseau social le plus proche possible ; le vendeur doit apporter une justification de l'utilisation de l'argent à des fins utiles, comme une sorte de contrepartie morale de la vente ; de la même manière, on insiste souvent sur le fait que la terre vendue continuera à être bien entretenue et donc que l'acheteur est une personne de qualité.

Du fait d'un héritage relativement égalitaire, d'un taux de croissance démographique élevé et d'une absence d'intensification et de gains de productivité, la transmission de la terre aux jeunes générations ne concerne donc plus un patrimoine économique suffisant pour faire vivre leur famille. De moindre importance qu'auparavant, la « terre des ancêtres » ne constitue plus le bien sacré autour duquel s'organisaient la production, la reproduction et le lien social. En termes de relations intergénérationnelles, la diminution de la valeur de ce patrimoine, voire sa disparition en cas de vente, rend moins tenu le contrôle des parents sur l'ancrage local de leurs enfants. L'émigration des jeunes est d'ailleurs socialement mieux acceptée qu'auparavant.

Capital humain

Le couple éducation-travail durant l'enfance est central dans l'acquisition de capital humain qui sera lui-même déterminant dans le cycle de vie professionnel d'un individu. Si le travail des enfants est une composante de la pluriactivité du ménage et donc une manière de se prémunir contre la pauvreté, il est aussi une conséquence de la pauvreté si l'on se place dans une analyse longitudinale de long terme. Le travail précoce des enfants entretient cette pauvreté qui devient chronique et se transmet d'une génération à l'autre. C'est ce que montrent par exemple Emerson et Souza (2005) au Brésil : les enfants travaillent d'autant plus que leurs parents travaillaient eux-mêmes quand ils étaient enfants et que les parents sont moins éduqués, ces résultats restant vrais une fois contrôlée la variable « revenu ». En outre, plus un individu entre tôt sur le marché du travail plus son revenu sera faible une fois adulte. À Madagascar, à partir des données de deux observatoires ruraux, Gondard-Delcroix (2009) montre l'importance de la variable « instruction » dans la pauvreté chronique.

Dans la zone d'étude du programme 4D, l'éducation est unanimement reconnue comme une chance de s'extirper de la précarité. Le niveau d'étude y augmente de génération en génération, seulement 10% de la population des 15-19 ans est sans instruction (tableau 1). Ces résultats sont plutôt satisfaisants eu égard à la situation de grande pauvreté mais doivent être nuancés par une qualité médiocre de l'enseignement reçu du fait d'infrastructures scolaires en nombre limité obligeant une rotation des élèves qui ne sont donc scolarisés qu'à « temps partiel ».

³ Grille d'entretiens élaborée par F. Gannon et F. Sandron sur les réseaux sociaux. Quarante personnes ont été interrogées par Tahiry Rabeandriamaro et Juliette Rafanjaniriana en septembre 2004.

TABLEAU 1 : REPARTITION DE LA POPULATION AGEE DE 15 A 24 ANS SELON LE NIVEAU D'ETUDES ATTEINT

Groupe d'âges	Niveau atteint (%)					
	Sans instruction	Primaire	Collège	Secondaire	Supérieur	Total
15-19	10,3	66,3	21,4	2,0	0,0	100,0
20-24	18,5	65,6	13,0	2,0	0,9	100,0

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Il faut aussi remarquer un phénomène courant dans les pays du Sud qui est celui de la déscolarisation des enfants à partir du moment où leur corpulence physique leur permet de réaliser des travaux similaires aux adultes, ici vers 13-14 ans (tableau 2).

TABLEAU 2 : TAUX DE SOLARISATION DES 10-14 ANS

Age	Taux de scolarisation (%)		
	Garçons	Filles	Ensemble
10	94,2	96,3	95,1
11	92,2	92,2	92,2
12	96,4	91,2	88,7
13	83,7	80,2	81,9
14	64,6	59,6	61,8

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Dès l'âge de six ans, les enfants participent pleinement aux activités domestiques, les femmes et les hommes étant occupés à des tâches plus directement productives sur les exploitations agricoles. Si les enfants combinent le plus souvent activité scolaire et travail domestique, ceux d'entre eux qui ne sont pas scolarisés sont davantage sollicités (tableau 3), ce qui laisserait supposer qu'il existe des arbitrages différentiels scolarisation/travail, tout au moins à partir du second cycle du primaire. Les coûts directs de scolarisation ainsi que les coûts d'opportunité sont d'autant plus forts que l'enfant est âgé. Ceci est encore plus vrai pour les études secondaires qui doivent s'effectuer en dehors de la commune qui ne possède pas de lycée.

TABLEAU 3 : PROPORTION DES ENFANTS DE 10 A 14 ANS QUI PARTICIPENT « REGULIEREMENT » OU « SOUVENT » A DIVERSES TACHES DOMESTIQUES (%) SELON LE STATUT DE SCOLARISATION

Tâche	Non scolarisés	Scolarisés
Pâturage	69,5	41,1
Soins des animaux	64,9	41,5
Petit élevage	50,0	41,1
Soins des enfants	35,2	16,6
Corvées d'eau	74,7	67,5
Corvées de bois	61,7	53,2
Ravitaillement	27,9	16,0
Entretien du logement	48,7	33,2
Lessive	40,3	24,6
Cuisine	54,5	32,5

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Selon la distinction mentionnée dans la première section, il existe deux types de diversification : celle à long terme et celle à court terme. Dans le cas présent, nous pouvons distinguer les deux types, le premier type connaissant même deux facettes. Premièrement, il faut remarquer que les enfants dès leur plus jeune âge participent à l'économie domestique, sous la forme de tâches ménagères, de recueil de l'eau et du bois. Vers dix ans, ils participent davantage aux tâches agricoles et d'entretien du bétail. C'est donc à une double occupation de scolarisation et de petite aide domestique que se livrent les enfants. Deuxièmement, vers 13-14 ans, c'est-à-dire lorsque les enfants commencent à pouvoir effectuer le même type de travaux que les adultes mais aussi qu'il devient trop coûteux d'entamer des études dans le secondaire, la déscolarisation est définitive et l'adolescent participe à plein temps à la production familiale. Troisièmement, dans la gestion du risque à court terme, on a pu relever des pratiques de déscolarisation temporaire en période de soudure, après un choc climatique ou économique. Les jeunes enfants partent alors généralement exercer une activité de domestique en ville pour quelque temps. Loin d'être formatrice vu l'absence de qualification de ces emplois, la migration dans ce cas-là semble surtout entretenir la pauvreté sur le long terme même si elle permet ponctuellement l'achat de quelques biens de première nécessité (Kothari, 2002).

Au total, à Ampitatafika, si les parents sont convaincus de la nécessité et de l'intérêt de scolariser au mieux leurs enfants, les nombreuses difficultés énumérées permettent seulement à ces derniers d'atteindre le plus souvent le niveau primaire, quelquefois le collège, très rarement le secondaire. Pourtant, comme l'indique Gastineau (2007), la valeur économique et affective de l'enfant a changé, les liens paraissent plus sentimentaux au sein du couple et entre parents et enfants, du fait de la diminution de la pression familiale au sens large ainsi que de la crise foncière qui a redéfini les relations intergénérationnelles. Les mentalités sont prêtes pour l'élaboration de stratégies qualitatives et non plus quantitatives en matière de descendance, mais l'enfant demeure pour l'instant la seule assurance vieillesse. Un changement important en cours qui permettra sans doute de mieux gérer cette double contrainte est le début de la baisse de la fécondité observée au début des années 2000, du fait des jeunes couples qui souhaitent avoir moins d'enfants et les scolariser plus longuement.

Capital social

Dans un contexte où les seuls mécanismes assurantiels sont assumés par la communauté villageoise et la famille, le capital social est essentiel pour pouvoir mobiliser au mieux ces réseaux de soutien. Comme ailleurs en milieu rural malgache, à Ampitatafika, l'échelle communautaire a perdu de ses prérogatives passées et l'entraide en cas de problèmes sérieux a lieu dans un réseau de proximité familiale. En cas de besoin, trois fois sur quatre, c'est vers le réseau familial proche que le chef de ménage se retourne (tableau 4).

TABLEAU 4 : PERSONNES SOLLICITEES EN CAS DE BESOIN PAR LE CHEF DE MENAGE

Aucune	Conjoint/ Beaux-parents	Fils/Fille	Père/Mère	Frère/ sœur	Autre parent	Voisin	Ami	Autre personne	Total
0,6%	9,9%	15,8%	14,2%	23,8%	11,1%	11,3%	11,8%	1,4%	100,0%

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Comme cela a été mentionné dans la deuxième section, l'entraide traditionnelle touche tous les domaines de la vie courante. Or, d'après nos entretiens sur les réseaux sociaux, si l'entraide communautaire demeure une valeur fondamentale dans les discours, dans les faits elle se manifeste surtout lors de certains événements socioculturels comme les cérémonies de mariage et d'exhumation ou encore lors d'aide ponctuelle occasionnelle en main-d'œuvre comme la réparation d'une maison. En revanche, l'entraide communautaire a largement

diminué dans le domaine de la production agricole et de manière générale dans la sphère économique.

L'entraide agricole était pourtant le centre névralgique de l'organisation paysanne, à la fois créatrice et résultante de liens sociaux forts entre paysans. Ceux-ci effectuaient les travaux de manière collective les uns chez les autres, l'avantage de cette division sociale du travail étant de pouvoir effectuer rapidement certaines opérations au cours du cycle rizicole. Cette manière de procéder obligeait, d'une part, les hôtes à préparer un repas copieux à leurs « invités », d'autre part, à s'engager dans une relation de réciprocité de long terme avec les autres habitants du village. Au fil du temps, le salariat a remplacé l'échange réciproque de bras, la pluriactivité a éloigné une partie de la population des activités agricoles, l'échange agricole n'a plus guère lieu que pour des petits groupes restreints et pour des tâches très spécifiques. Ce qui importe pour notre propos est que le capital social dont les référents s'articulaient autour de cette activité a dû lui aussi évoluer pour rendre acceptable socialement le refus d'y participer. Comme l'indique Briet (207) : « il aurait été déshonorant pour un paysan de faire appel à des voisins ou amis sans leur fournir ce repas, tout comme il était déshonorant il y a encore quelques années de refuser l'aide demandée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui ».

Un autre ensemble de normes sociales qui a beaucoup évolué est celui concernant le mariage des jeunes. Dans une organisation communautaire, le contrôle de la production est en synergie avec celui de la reproduction, double contrôle effectué à travers des règles socioculturelles au sujet du mariage. Synonyme de l'alliance entre deux familles, il permettait de maintenir ou de renforcer les pouvoirs établis, l'endogamie sociale étant la règle de base. Avec la perte d'influence de la communauté villageoise, le statut même du mariage a changé. L'idée du mariage d'amour fait son chemin et les parents ne peuvent plus vraiment interdire l'union entre deux jeunes, même si un contrôle en amont sur les fréquentations adolescentes perdure. Binet (2007) montre qu'à Ampitatafika, les jeunes ont une marge de manœuvre de plus en plus grande dans le choix de leur conjoint depuis les années 1960-70. Citons l'extrait d'un de nos interviews auprès d'un homme chef de ménage âgé de 46 ans au sujet du mariage de son fils : « *Mon fils a insisté pour épouser la jeune fille malgré mes interdictions et malheureusement leur mariage n'a pas tenu. C'est très difficile de ne pas respecter le choix de ses enfants mais dans ce cas précis, j'avais une raison valable vu que le père de cette fille était mon ennemi ; comment voulez-vous que nos enfants se marient alors que nous, parents, sommes en conflit ? Alors, je lui ai dit franchement que je ne pouvais pas accueillir cette jeune fille dans ma maison vu l'hostilité qui existait entre nous, mais il n'a rien voulu savoir et ça n'a donné que des mauvais résultats...* ».

Pour terminer sur cette question de l'acquisition de capital social, il nous semble éminemment révélateur que la participation des enfants à l'événement majeur que constitue la cérémonie des exhumations (*famadihana*) soit devenue facultative, là encore à cause de la pauvreté. La famille qui organise l'événement comme celles qui sont invitées y trouvent toutes leur compte : la première en réduisant les coûts suite à la réduction du nombre des convives, les secondes en faisant des cadeaux moins prestigieux puisque moins de personnes se déplacent. La nouvelle norme autorise que seulement un représentant de la famille se rende à la cérémonie et non plus l'ensemble de la famille. Gannon (2007, p. 134) écrit à ce sujet : « La volonté de maintenir les liens familiaux, amicaux et de voisinage perdure à travers les participations aux différentes cérémonies des uns et des autres et ce malgré la difficulté d'honorer les dons et contre-dons sur lesquels fonctionne ce système d'invitations croisées. Des solutions sont trouvées collectivement pour réduire le coût global des cérémonies, notamment par la diminution du nombre de convives mais pas de celle du nombre de ménages représentés. Le maintien du lien social est à ce prix ».

En résumé, le capital social légué aux jeunes est désormais moins orienté vers la communauté villageoise mais se resserre sur le ménage. Le coût d'acquisition du capital social,

notamment en matière d'entraide communautaire, était devenu difficile à supporter économiquement parlant. C'est donc essentiellement auprès des ascendants, descendants, frères et sœurs que ce situent les mécanismes de solidarité essentiels. Cela signifie aussi que l'ancrage local est de moins en moins fort, l'émigration définitive étant mieux acceptée dans ce contexte, qui plus est si les terres des ancêtres sont de très faibles superficies ou pis ont été vendues.

Conclusion

En détaillant les différents types de legs et de dotations faits aux enfants par leurs parents et en analysant leurs évolutions croisées, il devient plus facile de s'intéresser à ce qu'il est convenu d'appeler la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. L'entreprise n'en reste pas moins extrêmement complexe dans la mesure où les variables en jeu sont nombreuses, en perpétuelle interaction et doivent être considérées d'un point de vue dynamique. On mesure le chemin à parcourir quand la grande majorité des études sur la pauvreté se recentrent sur l'impact d'une seule variable et ce en statique. Selon Bermant (2008), les deux champs qui s'intéressent, d'une part, aux liens entre pauvreté et dotations en actifs et, d'autre part, à la transmission intergénérationnelle des actifs, sont séparés. Il faudrait davantage les relier pour une meilleure compréhension des liens entre la transmission intergénérationnelle des actifs et celle de la pauvreté, cette dernière pouvant d'ailleurs être perçue comme le transfert d'une génération à une autre d'un déficit en actifs et en ressources.

Cette terminologie de « transmission intergénérationnelle de la pauvreté » ne doit être interprétée ici ni comme une fatalité ni comme un déterminisme. Dans la littérature, elle part avant tout d'un constat empirique observé depuis longtemps et partout qui est celui de la « reproduction sociale ». En analysant ses déterminants de manière plus précise, il devient alors possible de voir aussi quelles sont les brèches de sortie de la pauvreté pour les jeunes. En effet, la flexibilité dans les conduites individuelles est d'autant mieux tolérée que le contrôle social est moindre. Mais c'est aussi en cas de grandes difficultés que la communauté peut jouer son rôle d'assurance et de soutien. C'est pourquoi le passage des logiques de décision du niveau communautaire au niveau familial, sans prise en charge concomitante des risques de la vie par l'État, joue un rôle décisif quant à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. C'est davantage sur cette double nécessité consistant à s'émanciper du groupe pour une meilleure efficacité tout en conservant ses liens avec lui en cas de choc qu'il nous semble important de porter l'analyse.

BIBLIOGRAPHIE

- AKRESH R., 2009, « Flexibility of Household Structure. Child Fostering Decisions in Burkina Faso », *Journal of Human Resources*, vol. 44, n° 4, pp. 976-997.
- ALTHABE G., 2000, *Anthropologie politique d'une décolonisation*, L'Harmattan, Paris, 329 p.
- BARTHELEMY T., 2004, « L'héritage contre la famille ? De l'anthropologie à l'économie, des approches plurielles », *Sociétés contemporaines*, n° 56, pp. 5-18.
- BEN-PORATH Y., 1980, « The F-Connection : Families, Friends and Firms and the Organization of Exchange », *Population and Development Review*, vol. 6, n° 1, pp. 1-30.
- BEN-PORATH Y., 1982, « Individuals, Families, and Income Distribution », *Population and Development Review*, vol. 8, Supplement, pp. 1-13.

- BERMANT L.S., 2008, « Intra-household asset dynamics and its effect on the intergenerational transmission of poverty », *Working Paper*, n° 115, Chronic Poverty Research Centre, London, 89 p.
- BINET C., 2007, « Mariage et stratégie économique », in Sandron F. (ed.), *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, L'Harmattan, Collection Populations, Paris, pp. 23-46.
- BLANC-PAMARD C., RAKOTO RAMIARANTSOA H., 2000, *Le terroir et son double. Tsarahonenana 1966-1992 Madagascar*, IRD Éditions, Paris, 254 p.
- BRIET P., 2007, « De l'entraide au salariat agricole : de nouvelles formes d'organisation économique et sociale », in Sandron F. (ed.), *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, L'Harmattan, Collection Populations, Paris, pp. 99-119.
- CONDOMINAS G., 1991, *Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina*, Orstom Éditions, Bondy, première édition 1961, 265 p.
- DELEIGNE M.-C., 2009, « Filles et garçons face à l'école dans l'Androy (1910-207) » in Nativel D., Rajaonah F.V. (eds.), *Madagascar revisitée. En voyage avec Françoise Raison-Jourde*, Karthala, Paris, pp. 569-594.
- DUFUMIER M., 2006, « Biodiversité et agricultures paysannes des Tiers-Mondes », *Annales de Géographie*, n° 651, pp. 550-568.
- ELLIS F., 2000, « The determinants of Rural Livelihood Diversification in Developing Countries », *Journal of Agricultural Economics*, vol. 51, n° 2, pp. 289-302.
- EMERSON P.M., SOUZA A.P., 2005, « The Inter-Generational Persistence of Child Labor », *Social Protection Discussion Paper Series*, n° 0515, Social Protection Unit, Human Development Network, The World Bank, Washington, 20 p.
- FAUROUX E., 2002, « Les sociétés rurales de l'Ouest malgache : des transformations profondes et complexes », *Afrique contemporaine*, n° 202-203, pp. 111-132.
- FONTAINE L., 2008, « Une histoire de la pauvreté et des stratégies de survie », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, pp. 54-61.
- GANNON F., 2007, « Le rôle des réseaux sociaux », in Sandron F. (éd.), *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, L'Harmattan, Collection Populations, Paris, pp. 121-144.
- GASTINEAU B., 2007, « Économie et fécondité », in Sandron F. (éd.), *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, L'Harmattan, Collection Populations, Paris, pp. 47-70.
- GONDARD-DELCROIX C., 2009, « Spécificités des dynamiques de pauvretés dans deux régions rurales de Madagascar », *Économie Rurale*, n° 311, pp. 49-66.
- GRANDIDIER A., GRANDIDIER G., 1914, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar. Volume IV, Ethnographie de Madagascar, Deuxième Tome, Les habitants de Madagascar*, Imprimerie Nationale, Paris.
- HUGON P., 1993, *L'économie de l'Afrique*, La Découverte, Paris, 128 p.
- KOTHARI U., 2002, « Migration and chronic poverty », *Working Paper*, n° 16, Institute for Development Policy and Management, University of Manchester, 32 p.
- LA FERRARA E., 2008, « Une perspective historique de la famille et des liens de parenté dans le développement », *Afrique contemporaine*, n° 226, pp. 63-84.
- MARCUS R.R., 2008, « Tokana : The Collapse of the Rural Malagasy Community », *African Studies Review*, vol. 51, n° 1, pp. 85-104.
- MENARD C., 1990, *L'économie des organisations*, La Découverte, Paris, 128 p.

- OMRANE M., 2007, « Le foncier : situation, enjeux et perspectives », in Sandron F. (éd.), *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, L'Harmattan, Collection Populations, Paris, pp. 169-198.
- OTTINO P., 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine*, Karthala, Orstom, Paris, 685 p.
- RAISON J.-P., 1984, *Les Hautes Terres de Madagascar*, Tome 2, Orstom, Karthala, Bondy, Paris, 605 p.
- RAKOTO RAMIARANTSOA H., 1994, « L'Imerina », in Raison J.-P. (éd.), *Paysanneries malgaches dans la crise*, Karthala, Paris, pp. 235-347.
- RAZAFINTSALAMA A., 1981, *Les Tsimahafotsy d'Ambohimanga. Organisation familiale et sociale en Imerina (Madagascar)*, SELAF, Paris, 247 p.
- REQUIER-DESJARDINS D., 1994, « L'économie des organisations et l'analyse du comportement des unités domestiques en Afrique sub-saharienne », *Économie Appliquée*, Tome XLVI, n° 4, pp. 105-131.
- ROTH C., 2007, « Tu ne peux pas rejeter ton enfant ! Contrat entre les générations, sécurité sociale et vieillesse en milieu urbain burkinabè », *Cahiers d'Études africaines*, vol. XLVII, n° 1, pp. 93-116.
- SANDRON F. (éd.), 2007, *Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar*, L'Harmattan, Collection Populations, Paris, 240 p.
- SANDRON F., 2008, « Le *fhavanana* à Madagascar : lien social et économique des communautés rurales », *Revue Tiers Monde*, n° 195, pp. 507-522.